

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 25  
- procurations : 6  
- absents excusés : 2  
- ayant pris part au vote : 31

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt et deux et le 13 avril à 18 heures 35, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2022, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
31240**

05.62.89.22.89

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, M. BAUMLIN, MME GREGOIRE, MME GUEDES, , MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, , MME TOULZE, M. COMBE, M. DOMENEGUETTY, , MME PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ROFE (POUVOIR A M. ROUX), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CELERIER (POUVOIR A MME. BEC), MME JARRIGE (POUVOIR A M. ORTIC), MME CABERO (POUVOIR A MME. QUONIAM-DOUREL), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS).

**Etaient absents excusés** : M. BAMIÈRE, M. CADIEU.

MME. SIMON-LABRIC est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION n°2022/35

#### Objet : Service civique : convention avec Service Civique Solidarité Séniors (SC2S).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre Communal d'Action Sociale souhaite accueillir deux jeunes en service civique solidarité séniors au sein de sa structure, afin notamment de renforcer l'action engagée auprès des séniors dans le cadre de l'action Plus Jamais Seul (PJS).

Leurs missions principales consisteront à rendre visite aux bénéficiaires de PJS, en complément de celles assurées par les bénévoles intervenant sur ce dispositif, à faire connaître les différentes actions mises en œuvre par le CCAS en direction des personnes âgées, à les accompagner dans leurs démarches administratives. Des missions complémentaires pourront leur être confiées, en direction soit des séniors, soit d'autres publics nécessitant un accompagnement.

Afin de nous engager dans cette action, il convient de signer une convention d'engagement réciproque « Service Civique Solidarité Séniors », ayant pour objectif de construire ensemble la mise en œuvre du SC2S en développant l'offre de mission d'intérêt général de qualité, en rendant les missions accessibles à tous les jeunes quels que soient leurs origines ou leur niveau d'étude, et en leur faisant vivre une expérience d'engagement enrichissante et utile.

La signature de cette convention dispense par ailleurs la collectivité de déposer un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion

Sociale en assurant le portage juridique et administratif des jeunes, via une intermédiation spécialisée « grand âge ».

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible,
- De l'autoriser à signer une convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » et tous documents y afférents,
- De dégager les moyens matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre de leurs missions.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A L'Unanimité,

- De donner son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible,
- De l'autoriser à signer une convention d'engagement réciproque dans le « Service Civique Solidarité Séniors » et tous documents y afférents,
- De dégager les moyens matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre de leurs missions.

*Pour copie conforme,*

*Le Maire,  
Marc PÉRÉ*

- Transmis le 19 AVR. 2022  
- Affiché le 19 AVR. 2022



*Pour le Maire  
et par déléga<sup>tion</sup>  
L'Adjoint au Maire*